



# Bulletin académique

n°745

du 12 juin 2017



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE





## Sommaire

<b>Secrétariat Général</b>	
- Modalités d'organisation de l'année de stage en établissement des fonctionnaires stagiaires lauréats des concours second degré public à la rentrée 2017	<b>3</b>
<b>Division des Examens et Concours</b>	
- Subvention pour dépenses de matière d'œuvre - Session 2017	<b>8</b>
<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
- Appel à candidature : formateur CASNAV - Rentrée scolaire 2017	<b>14</b>
<b>Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques</b>	
- Poste vacant de SAENES - Secrétaire de gestion EREA Louis Aragon - Les Pennes Mirabeau	<b>17</b>
- Poste vacant de SAENES - Adjoint au responsable du service du dossier social étudiant - CROUS Aix-Marseille-Avignon	<b>20</b>
<b>Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique</b>	
- Recrutement de deux Conseillers en Ingénierie de Formation (CIF)	<b>24</b>
<b>Service Vie Scolaire</b>	
- Appel à candidature de chef de projet édition transmédia - esprit critique - Poste de professeur à mi-temps	<b>26</b>

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE  
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de l'Académie  
REDACTEUR EN CHEF : Pascal MISERY - Secrétaire Général de l'Académie  
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)  
[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)

SG/17-745-152 du 12/06/2017

## MODALITES D'ORGANISATION DE L'ANNEE DE STAGE EN ETABLISSEMENT DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES LAUREATS DES CONCOURS SECOND DEGRE PUBLIC A LA RENTREE 2017

Références : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2017. Note de service 2017-069 du 11-04- 2017, BOEN 15, du 13-04-2017

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré public s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : Corps d'inspection - DAFIP - DBA - DME - DIPE

La présente circulaire s'applique aux stagiaires lauréats de concours de recrutement des deux sessions organisées en 2017 qui seront affectés au 1<sup>er</sup> septembre 2017:

- Session de droit commun 2017 des concours internes et externes
- Session 2017 des recrutements réservés organisés dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Cette circulaire concerne également les stagiaires en renouvellement, en prolongation de stage, ainsi que les stagiaires placés en report de stage en 2016-17

### 1. Affectation, détermination du service.

Les stagiaires sont affectés sur les postes réservés à cet effet à la mi-juillet. Dès lors que vous aurez connaissance du ou des stagiaires affectés dans votre établissement, il vous reviendra d'établir leur service en respectant les principes suivants :

#### 1.1 Quotité de service

**Les conditions de stage des stagiaires placés en prolongation sont identiques à celles de la première année.**

- 1.1.1 Les lauréats des sessions 2017 qui doivent valider un diplôme de master 2 en 2017-2018, ceux qui sont déjà titulaires de ce diplôme ou qui en sont dispensés et qui ne justifient pas d'une expérience significative dans la discipline de recrutement ainsi que les stagiaires des sessions antérieures placés en report, en renouvellement effectueront un **service correspondant à un mi-temps de l'ORS du corps considéré.**

Vous veillerez à éviter que des classes soient partagées entre plusieurs enseignants et à trouver un équilibre entre l'ORS maximale qui est préconisée et les besoins pédagogiques qui peuvent s'inscrire dans les modulations suivantes :

- Lauréats du CAPES (hors documentation), du CAPET et du CAPLP : 8 à 10 h en fonction des besoins.
- Lauréats de l'agrégation externe : 7 à 9 heures d'enseignement.
- Lauréats du CAPEPS : 8 à 9h d'enseignement et 3h consacrées à l'animation de l'AS sur une demi-année.
- Lauréats de l'agrégation externe d'EPS : 7 à 8h d'enseignement et 3h consacrées à l'animation de l'AS sur une demi-année.
- Lauréats du CAPES documentation et du CACPE : 18 heures.

La quotité de service doit correspondre obligatoirement à l'ORS du corps considéré. Pour envisager ces modulations, il conviendra de prendre l'attache de votre DOS départementale ou de la DSM.

- 1.1.2** Tous les autres lauréats (concours réservés, examens professionnels, lauréats de la session ordinaire 2017 justifiant d'une expérience significative dans la discipline de recrutement) effectueront **un service à temps complet**.

## 1.2 Organisation du service

Quelle que soit leur quotité de service en établissement les stagiaires suivront une formation à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Vous veillerez à ce que le service en établissement des stagiaires soit compatible avec l'organisation des enseignements à l'ESPE.

Stagiaires affectés à mi-temps - Hors EPS	
Service possible en établissement	Jours de formation à l'ESPE
- Lundi, Jeudi - Mercredi matin (à éviter notamment si l'EPLE est éloigné du centre de formation ; cf. annexe 1)	- Mardi, Mercredi Après-midi, Vendredi, Samedi
Stagiaires EPS affectés à mi-temps	
- Lundi, Mercredi, Jeudi	- Mardi, Vendredi, Samedi

Stagiaires affectés à temps complet. <b>Jour de formation à l'ESPE selon la discipline</b>	
MARDI	VENDREDI
<p align="center"><b>- Disciplines L</b></p> ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, BIOCH.G.BIOL, BIOTECH-SANTE, E. P. S, ESPAGNOL, ITALIEN, PHILOSOPHIE, SCIENCES.PHY., S. V. T., STMS.	<p align="center"><b>- Disciplines L</b></p> ARTS APPLI, ARTS PLAST., DOCUMENTATION, ECO.GE.COM, ECO.GE.FIN, ECO.GE.MK, EDU MUSICALE, EDUCATION, HIST. GEO., LET MODERN, LET CLASS, MATHEMATIQUES,S.E.S, S.I.I., TECHNO
<p align="center"><b>- Disciplines P</b></p> BIOTEC-SANTE, COIFFURE, ESTHE-COSM, MATH.SC.PH, SC.TEC.MED	<p align="center"><b>- Disciplines P</b></p> ARTS APPLI, BIJOUTERIE, CHARPENTE, COND.ROUTI, CONS.R.CAR, EBENISTERIE, ECO.GE.COM, ECO.GE.CPT, ECO.GE.GA, ECO.GE.LOG, ECO.GE.VEN, G.CONS.ECO, G.CONS.REA, G.ELECTROT, G.I.S.MET, G.IND.BOIS, GI TEXT, G.MECA., GENIE THER H.SERV.COM, H.TECH.CUL, HORTICULTU, IMPRESSION,, LET ANGLAIS, LET ESPAGNOL, LET.HIS.GE, MA. BATEAU, PEINT REVT

## 1.3 Nature du service.

Afin de permettre une entrée progressive dans le métier, vous veillerez à :

- ne pas confier aux stagiaires les classes les plus difficiles,
- limiter si possible à deux le nombre de niveaux de classe dans lesquels ils interviennent.

Pour les stagiaires affectés à mi-temps :

- éviter de leur confier des classes à examens,
- éviter de leur confier la fonction de professeur principal.

## **2. Organisation de l'année de stage.**

### **2.1 Semaine d'accueil.**

Les fonctionnaires stagiaires sont conviés à une semaine d'accueil et de formation du 25 au 30 août afin de faciliter leur prise de fonction en établissement. Les informations relatives à cette semaine d'accueil seront accessibles aux stagiaires lors de la saisie des vœux d'affectation et disponibles sur le site académique

[http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80381/personnels-nouvellement-nommes-dans-l-academie-et-ou-nouvellement-titularises.html#Informations a l'attention des stagiaires laureats des concours professeurs et CPE](http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80381/personnels-nouvellement-nommes-dans-l-academie-et-ou-nouvellement-titularises.html#Informations%20a%20l'attention%20des%20stagiaires%20laureats%20des%20concours%20professeurs%20et%20CPE) .

### **2.2 L'accompagnement du stagiaire**

Chaque stagiaire est accompagné durant la totalité de la période de son stage par un tuteur de terrain nommé par le recteur sur proposition des corps d'inspection.

Les stagiaires jugés aptes à la titularisation par le jury et placés en prolongation de stage pour défaut de M2 ne feront pas l'objet d'une nouvelle procédure d'évaluation et ils ne seront pas accompagnés par un tuteur de terrain.

Par ailleurs tous les stagiaires affectés à mi-temps seront également accompagnés par un formateur de l'ESPE (référént) désigné par le directeur de l'ESPE dans le cadre d'un tutorat mixte matérialisé notamment par la mise en place de travaux dirigés en établissement (TD délocalisés).

### **2.3 Rôle du chef d'établissement**

En tant que responsable de l'établissement terrain du stage, il vous revient d'apporter toute l'aide nécessaire au déroulement harmonieux du stage et de participer à la formation des stagiaires. Ainsi vous veillerez à :

- communiquer à la DAFIP les niveaux de classe confiés au stagiaire afin qu'il puisse préparer sa rentrée dès mi-juillet,
- accueillir le stagiaire et faciliter son intégration rapide dans l'établissement. A cet effet vous pourrez utilement recevoir vos stagiaires le 31 août.
- présenter l'établissement, son projet, ses spécificités,
- l'accompagner et le former aux différentes dimensions du métier telles que définies par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01-07-2013, BOEN 30 du 25-07-2013),
- Alerter les tuteurs de terrain et de l'ESPE ainsi que les corps d'inspection en cas de difficultés avérées du stagiaire afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement renforcé dès que possible.

En outre vous contribuerez à l'évaluation du stagiaire à travers des échanges avec son ou ses tuteurs, en émettant un avis en vue de la titularisation (note de service n°2016-070, BO n°17 du 28-04-2016).

Vous pourrez utilement vous référer au guide des stages co-rédigé par l'académie et l'ESPE disponible à l'adresse <http://espe.univ-amu.fr/fr/periodes-stage-ecole-eple> pour de plus amples informations sur la mise en place des stages en établissement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

## **3. Dispositions administratives et financières**

### **3.1 Dispositions financières**

Quelle que soit la quotité d'affectation en établissement, les stagiaires sont rémunérés à taux plein.

Les personnels enseignants du second degré stagiaires perçoivent l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) instituée par le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 ; les personnels enseignants du second degré stagiaires exerçant des fonctions de documentation perçoivent l'indemnité de sujétions particulières instituée par le décret n°91-467 du 14 mai 1991 et les conseillers principaux d'éducation stagiaires perçoivent l'indemnité de fonction instituée par le décret n°91-468 du 14 mai 1991.

Les indemnités seront versées au prorata du temps de service effectif d'enseignement.

Je vous rappelle que les stagiaires affectés à temps complet n'ont pas vocation à effectuer des heures supplémentaires et que les stagiaires à mi-temps ne peuvent pas percevoir d'heures supplémentaires.

### **3.2 Dispositions administratives**

Les dossiers administratifs et financiers des stagiaires seront gérés par les gestionnaires des titulaires de la DIPE.

Les stagiaires devront adresser à la DIPE avant le 21 août l'ensemble des pièces justificatives constituant leur dossier.

Après vérification des justificatifs notamment de diplôme, l'arrêté d'affectation sera envoyé dans l'établissement pour remise au stagiaire par le chef d'établissement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## Annexe 1

## Site(s) de formation selon les disciplines

Disciplines clg / lycées G et T		Site(s) de formation
L0421	ALLEMAND	Aix
L0422	ANGLAIS	Aix / Avignon
L0423	ARABE	Aix
L6500	ARTS APPLIQUES	Aix
L1800	ARTS PLAST	Aix
L7100	BIOCH.BIOL	Marseille
L0080	DOCUMENTATION	Aix
L1900	E. P. S	Marseille
L8011	ECO.GE.COM	Aix
L8012	ECO.GE.FIN	Aix
L8013	ECO.GE.MK	Aix
L1700	EDU MUSICA	Aix
E0030	EDUCATION	Aix
L0426	ESPAGNOL	Aix / Avignon
L1000	HIST. GEO.	Aix / Avignon
L0429	ITALIEN	Aix
L0202	LET MODERN	Aix / Avignon
L0201	LETT CLASS	Aix / Avignon
L1300	MATHEMATIQUES	Marseille / Avignon
L0100	PHILOSOPHIE	Aix
L1500	SCIENCES.PHY	Marseille / Avignon
L1600	S. V. T.	Marseille
L7300	SC.&.TEC M	Marseille
L1100	SC.ECO.SOC	Aix
L1412	SII.EE	Aix
L1414	SII.ING.ME	Aix
L1413	SII.SIN	Aix
L1400	TECHNOLOGIE	Aix

Disciplines LP		Site(s) de formation
P6500	ARTS APPLI	Aix
P6631	BIJOUTERIE	Aix
P7200	BIOTECHNOL	Marseille
P7420	COIFFURE	Marseille
P6310	COND.ROUTI	Aix
P2450	CONS.R.CAR	Aix
P8011	ECO.GE.COM	Aix
P8012	ECO.GE.CPT	Aix
P8039	ECO.GE.GA	Aix
P8038	ECO.GE.LOG	Aix
P8013	ECO.GE.VEN	Aix
P7410	ESTH.COSME	Marseille
P3010	G.CONS.ECO	Aix
P3020	G.CONS.REA	Aix
P5200	G.ELECTROT	Aix
P2400	G.I.S.MET	Aix
P2100	G.IND.BOIS	Aix
P4500	G.MECA.ENG	Aix
P3100	GENIE THER	Aix
P8520	H.SERV.COM	Aix
P8510	H.TECH.CUL	Aix
P7140	HORTICULTU	Marseille
P6150	IMPRESSION	Aix
P0222	LET ANGLAI	Aix
P0226	LET ESPAGN	Aix
P0210	LET.HIS.GE	Aix
P4530	MA. BATEAU	Aix
P1315	MATH.SC.PH	Marseille
P3028	PEINT REVT	Aix
P7300	SC.TEC.MED	Marseille

DIEC/17-745-1731 du 12/06/2017

### SUBVENTION POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE - SESSION 2017

Destinataires : Messieurs les IA-DSDEN - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrats s/c de messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examens - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Dossier suivi par : M. PIZETTE - Tel : 04 42 91 72 18 - mel : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des taux de remboursement de matière d'œuvre à l'usage des candidats pour la session 2017 des examens de niveau V, IV, et III.

Les dispositions générales publiées au Bulletin Académique n°115 du 13/09/1999 demeurent en vigueur.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Les professeurs sollicités pour la conception des sujets prennent connaissance, en début de procédure, du montant affecté à chaque spécialité après avis, le cas échéant, des corps d'inspection.
- Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant la session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépenses engagée par vos soins.
- **Pour le remboursement des candidats originaires d'une autre académie, vous disposez en annexe 1, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2017. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.**
- **Pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille exclusivement, vous renseignerez l'annexe 2 de façon précise.**
- Pour les EPLE, il est inutile d'adresser au rectorat les factures justifiant les dépenses engagées : la subvention sera déléguée par la Division des Examens et Concours du rectorat selon le calcul suivant : coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation dans les Direction des services départementaux de l'Education Nationale et au Rectorat (M. PIZETTE- Tel : 04.42.91.72.18).
- Pour les établissements privés, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Blandine BRIOUDE, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille



# ANNEXE 1

**RECTORAT d'Aix-en-Provence  
Académie d'Aix-Marseille**

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par S. PIZETTE

☎ : 04.42.91.72.18

Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

## CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE (Candidats issus d'une autre académie)

*Matière d'œuvre d'Examen – Session 2017*

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="radio"/> Brevet d'études professionnelles      | <input type="radio"/> Baccalauréat professionnel | <input type="radio"/> Brevet de technicien supérieur |
| <input type="radio"/> Certificat d'aptitude professionnelle | <input type="radio"/> Baccalauréat technologique | <input type="radio"/> Brevet professionnel           |
| <input type="radio"/> Mention complémentaire de niveau V    | <input type="radio"/> Baccalauréat général       | <input type="radio"/> Brevet de technicien           |

Spécialité ..... Epreuve .....

Convention de remboursement de frais

Entre le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille d'une part

et le Recteur de l'académie de ..... d'autre part

et le Chef d'établissement (centre d'épreuves)  
.....d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** Les candidats inscrits à l'examen cité ci-dessus dans l'académie de .....  
sont admis à subir les épreuves pratiques au  
.....  
(centre d'examen implanté dans l'académie de  Aix-Marseille  .....)

**Article 2 :** L'établissement centre d'examen fera l'avance des frais de matière d'œuvre nécessaires au  
déroulement  
de l'examen qui seront remboursés selon les dispositions suivantes arrêtées conformément au coût  
moyen en vigueur.

Montant de la matière d'œuvre :

Coût moyen unitaire	Nombre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser

**Article 3 :** Le montant à rembourser est à créditer sur le compte de l'établissement centre d'examen dès la signature de la présente convention

Le Recteur de l'académie  
d'Aix-Marseille

Le Recteur de l'académie d'origine :

.....

Le Chef d'établissement centre d'épreuves

.....

Fait à Aix-en-Provence le,.....

Fait à ..... le .....

NOTA : Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.

## ANNEXE 2

**RECTORAT d'Aix-en-Provence**

**Académie d'Aix-Marseille**

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par S. PIZETTE

☎ : 04.42.91.72.18

Mél. : [serge.pizette@ac-aix-marseille.fr](mailto:serge.pizette@ac-aix-marseille.fr)

### CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE NECESSAIRE AUX EXAMENS DES CANDIDATS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

(Candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille)

*Matière d'œuvre d'Examen – Session 2017*

Etablissement :

----------------------

EXAMENS	SPECIALITES	EFFECTIFS CANDIDATS EPREUVES PRATIQUES PONCTUELLES

Renseigner de façon précise, cette annexe en faisant figurer l'ensemble des examens ouvrant au remboursement de la matière d'œuvre concernant exclusivement les candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille aux **épreuves pratiques ponctuelles**.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Cachet et signature du Chef d'établissement

## SESSION 2017 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTS	TAUX
ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	5
APRES VENTE AUTOMOBILE OPT : VI	5
APRES VENTE AUTOMOBILE OPT : VP	5
ASSISTANT TECHNIQUE D'INGENIEUR	5
BATIMENT	5
BIOANALYSES ET CONTROLES	5
BIOTECHNOLOGIES	25
CHIMISTE	5
CONCEPTION & REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	5
CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	5
CONSTRUCTION METALLIQUE	5
CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE	5
DESIGN D'ESPACE	5
DESIGN DE COMMUNICATION	5
DESIGN DE PRODUITS	5
DESIGN GRAPHIQUE OPT A	5
DESIGN GRAPHIQUE OPT B	5
DIETETIQUE	5
ECONOMIE SOCIAL ET FAMILIALE	5
ELECTROTECHNIQUE	5
ENVELOPPE DU BATIMENT : Façade étanchéité	5
ETUDE ET REALISATION D'OUTILLAGES DE MISE EN FORME DES MATERIAUX	5
FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE OPT A	5
FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE OPT B	5
FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE OPT C : DOMOTIQUE	5
GEOMETRE TOPOGRAPHE	5
HOTELLERIE RESTAURATION OPT A	5
HOTELLERIE RESTAURATION OPT B	20
INDUSTRIALISATION PRODUITS MECANIQUES	5
INDUSTRIE PLASTIC & EUROPLASTIC	5
INDUSTRIES DES MATERIAUX SOUPLES	5
MAINTENANCE DES SYSTEMES	5
METIERS DE L'EAU	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT A	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT B	5
METIERS DE LA MODE OPT : VETEMENTS	5
METIERS DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT	5
OPTICIEN LUNETIER	5
SYSTEMES NUMERIQUES OPT A	5
SYSTEMES NUMERIQUES OPT B	5
TECHNICO COMMERCIAL	5
TECHNIQUES PHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE	5
TRAVAUX PUBLICS	5

DT	TAUX
PROTHESISTE-ORTHESISTE	50

BMA	TAUX
ART DU BIJOU OPT BIJOUTERIE JOAILLERIE	6
GRAPHISME ET DECOR OPT A	40
GRAPHISME ET DECOR OPT B	40

## SESSION 2017 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BP	TAUX
BOUCHER	60
BOULANGER	40
CARRELAGE MOSAIQUE	60
CHARPENTIER OPT BOIS	55
CHARPENTIER OPT MARINE	70
COIFFURE	10
CUISINIER	45
MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE	80
FLEURISTE	100
INSTALLATEUR DEPANNEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	65
INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	90
MACON	100
MENUISERIE ALU VERRE	150
MENUISIER	85
METALLIER	40
PEINTURE REVETEMENT	100
PREPARATEUR EN PHARMACIE	5
RESTAURANT	70

BCP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE A LA PERSONNE	10
AERONAUTIQUE	8
ARTISANAT METIER D'ART OPT COMMUNICATION VISUELLE	3
ARTISANAT METIER D'ART OPT EBENISTE	15
ARTISANAT METIER D'ART OPT ENSEIGNE SIGNALETIQUE	20
ARTISANAT METIER D'ART OPT TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	40
BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	18
COMMERCIALISATION EN SERVICE DE RESTAURANT	30
CUISINE	40
ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	15
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	5
HYGIENE PROPETE STERILISATION	10
METIERS DE LA MODE ET VETEMENTS	5
OPTIQUE LUNETTERIE	10
OUVRAGES DU BATIMENT OPT METALLERIE	25
PHOTOGRAPHIE	20
PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE	5
PLASTIQUES ET COMPOSITES	5
PRODUCTION GRAPHIQUE	10
PRODUCTION IMPRIMEE	10
PROTHESE DENTAIRE	100
TECHNICIEN CHAUD INDUS	15
TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REA DE GROS OEUVRE	20
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENER ET CLIM	10
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	50

BTN	TAUX
HOTELLERIE RESTAURATION	30

MC V	TAUX
AIDE A DOMICILE	5
BOULANGERIE S PECIALISEE	15
CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT	15
EMPLOYE TRAITEUR	20
MAINT DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTO	15
PATIS GLAC CHOC CONF SPEC	15

## SESSION 2017 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

CAP	TAUX
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	20
ART ET TECHNIQUE DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE	20
ARTS DE LA RELIURE	30
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIALE ET COLLECTIVITE	10
BOUCHER	60
BOULANGER	15
CARRELEUR MOSAISTE	70
CHARPENTIER BOIS	15
CHOCOLATIER CONFISEUR	15
CONSTRUC CANALISATION TP	50
CONSTRUCTEUR BOIS	20
COUVREUR	50
CUISINE	25
DECORATION EN CERAMIQUE	10
DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	20
EBENISTE	30
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	10
ENCADREUR	30
ESTHETIQUE COSMETIQUE SOIN CONSEIL	5
FERRONNIER D'ART	15
FLEURISTE	30
INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	30
HORLOGERIE	15
INSTALLATEUR SANITAIRE	30
INSTALLATEUR THERMIQUE	20
MACON	70
MAINT MATERIELS PARC & JARDINS	8
MAINT MAT TRACTEURS & MATERIELS AGRIC	8
MAINTENACE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	15
MAROQUINERIE	15
MENUISIER FABRICANT DE MOBILIER ET AGENCEMENT	15
METIER DE LA MODE «VETEMENT FLOU »	10
MENUISIER ALUMINIUM VERRE	90
MENUISIER INSTALLATEUR	20
MODELE MOULES CERAMIQUES	10
MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE	80
ORTHO-PROTHESISTE	20
PATISSIER	20
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	100
PEINTURE EN CARROSSERIE	30
PETITE ENFANCE	10
PLATRIER PLAQUISTE	25
REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	15
RESTAURANT	30
SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	20
SERRURIER METALLIER	15
SERVICE EN BRASSERIE CAFE	10
SERVICE HOTELIER	10
SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	20
TAPISSIER TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT SIEGE	80
TOURNAGE EN CERAMIQUE	10

BEP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS & SERVICES A LA PERSONNE	5
AMENAGEMENT FINITION	20
AUXILIAIRE EN PROTHESE DENTAIRE	30
BOIS OPT MENUISERIE AGENCEMENT	30
FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR	25
INST DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	20
RESTAURATION OPTION SRC	30
RESTAURATION OPTION cuisine	20
OPTIQUE LUNETTERIE	12
REALISATION DU GROS OEUVRE	80
REALISATION OUVRAGE DE METALLERIE DU BATIMENT	20



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-745-506 du 12/06/2017

**APPEL A CANDIDATURE : FORMATEUR CASNAV - RENTREE SCOLAIRE 2017**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du second degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement - Tél : 04 42 91 74 39 - Mail : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Un poste de formateur au CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de Voyageurs) est à pourvoir à la rentrée 2017.

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du second degré. Vous trouverez en annexe le profil du poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## FORMATEUR CASNAV APPEL A CANDIDATURE

### C.A.S.N.A.V

Centre Académique pour  
la Scolarisation des  
enfants allophones  
Nouvellement Arrivés et  
des enfants issus de  
familles itinérantes et de  
Voyageurs

Patrice Gros  
IA-DAASEN

Responsable du  
C.A.S.N.A.V.

Téléphone  
04 84 35 81 20

Mél.  
ce.casnav  
@ac-aix-marseille.fr

1 rue Maurice Korsec  
13001 Marseille

En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1<sup>er</sup> septembre et pour l'année scolaire 2017-2018 :

**Un professeur du second degré** pour exercer les fonctions de formateur à temps complet.

Peut postuler tout **enseignant du second degré**, titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans l'académie d'Aix-Marseille, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.

Les titulaires du CAFA seront privilégiés.

Les qualités et compétences suivantes sont attendues :

- Capacité à concevoir, organiser et animer des stages, des journées d'information et des réunions à destination des personnels de l'éducation nationale du premier et du second degré travaillant auprès des élèves EANA et EFIV.
- Connaissance des publics EANA (élèves allophones nouvellement arrivés), EFIV (élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs), et les problématiques actuelles,
- Connaissances didactiques du Français Langue de Scolarisation,
- Bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, de la formation d'adultes,
- Volonté d'implication personnelle, disponibilité, adaptabilité et mobilité (déplacements au sein de l'académie, principalement dans les Bouches-du-Rhône),
- Sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...),
- Aptitudes à la formalisation de projets, à la production de bilans
- Capacité à organiser et gérer plusieurs dossiers en parallèle.

De plus, une connaissance du premier degré, la maîtrise de l'anglais et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.

La durée de la mission est fixée à trois ans. L'affectation est prononcée à titre provisoire pour l'année scolaire, elle est susceptible d'être renouvelée.

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Béatrice Piqué par téléphone (06 22 40 47 20), soit par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante :

Monsieur le responsable académique du CASNAV  
26-28 boulevard Charles Nédélec , 13001 MARSEILLE

Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mèl ([ce.casnav@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr)).

La date limite de réception des candidatures est fixée dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature.  
Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien.



**2/2**





DIEPAT/17-745-1030 du 12/06/2017

**POSTE VACANT DE SAENES - SECRETAIRE DE GESTION EREA LOUIS ARAGON - LES PENNES  
MIRABEAU**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires appartenant au corps des SAENES

Dossier suivi par : Mme MISERY - chef du bureau 3.01 - 04 42 91 72 28 - valerie.misery@ac-aix-marseille.fr - tel  
secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste de secrétaire de gestion (SAENES) à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Louis Aragon est vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Ce poste est localisé sur la ville des Pennes Mirabeau, avenue Paul Brutus Les Pennes Mirabeau.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature **au plus tard le 23 juin 2017 par voie électronique à l'adresse suivante** :

[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures doivent être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier compte rendu d'entretien professionnel
- de la copie du dernier arrêté de promotion d'échelon
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*

## FICHE DE POSTE : SAENES – secrétaire de gestion

### I. Description du poste

- Fonction à assurer : secrétaire de gestion
- Grade(s) souhaité(s): SAENES
- Statut du poste : vacant
- Nature du poste : NL

### II. Régime indemnitaire :

- NBI : 0
- Groupe IFSE : groupe 3

### III. Nombre de personnes encadrées (facultatif): 0

### IV. Implantation géographique :

- Localisation du poste : France, Les Pennes-Mirabeau
- Lieu d'affectation : EREA Louis Aragon
- Service d'affectation : Agence comptable

### V. Environnement de l'emploi :

- Etablissement en cours de réhabilitation.
- Implantation des bureaux administratifs dans des locaux provisoires.

### VI. Description de la fonction :

#### I/ Missions principales : opérations comptabilité Générale :

- 1/Réalisation des opérations de trésorerie de l'EREA et des établissements
- 2/Tenue des comptes courants des établissements rattachés.
- 3/Vérification des pièces comptables remis par les établissements rattachés
- 4/Prise en charge des écritures comptables des établissements rattachés.
- 5/Suivi des dossiers contentieux.
- 6/Classement/archivage des documents des établissements rattachés. (Mandats, or, FQE, journaux...)
- 7/Préservation (Sauvegarde- clé du coffre)
- 8/Information et compte rendu
- 9/Vérification des pièces et réalisation des liasses pour le compte financier.



## **II/Missions secondaires : secrétariat de gestion et comptabilité budgétaire**

1/Secrétariat de gestion

2/Opérations de dépenses

3/Opérations de recettes

### **VII. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

- Compétences générales et techniques : connaissances des procédures budgétaires et comptables – connaissance des logiciels de gestion -
- Compétences organisationnelles : rigueur- capacité à appliquer des procédures .
- Compétences comportementales : capacité à intégrer et travailler en équipe – capacité d'adaptation

### **VIII. Contraintes particulières** : absence de transport en commun à proximité

### **IX. Contact :**

- Les personnes intéressées doivent envoyer leur dossier de candidature au plus tard **le 23 juin 2017**, par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

- Les candidatures devront être assorties :
  - d'une lettre de motivation
  - d'un CV
  - du dernier compte rendu d'entretien professionnel
  - d'une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon
  - et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier



DIEPAT/17-745-1031 du 12/06/2017

**POSTE VACANT DE SAENES - ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE DU DOSSIER SOCIAL  
ETUDIANT - CROUS AIX-MARSEILLE-AVIGNON**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires appartenant au corps des SAENES

Dossier suivi par : Mme MISERY - chef du bureau 3.01 - 04 42 91 72 28 - valerie.misery@ac-aix-marseille.fr - tel  
secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste d'adjoint au responsable du service du dossier social étudiant (DSE) plus particulièrement en charge du contentieux et du contrôle interne, est vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Ce poste est localisé au CROUS AIX-MARSEILLE-AVIGNON – Services centraux d'Aix-en-Provence à Aix-en-Provence.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature **au plus tard le 26 juin 2017 par voie électronique à l'adresse suivante :**

[magali.torck@crous-aix-marseille.fr](mailto:magali.torck@crous-aix-marseille.fr)

(à l'attention de Magali TORCK, directrice des ressources humaines)

tél. : 04 42 16 13 03

Pour ce qui concerne les renseignements sur le poste, les personnes intéressées sont invitées à contacter :

Raphaël DOTTORI, directeur de la vie étudiante  
raphael.dottori@crous-aix-marseille.fr

Françoise PELLEGRINI, responsable DSE  
francoise.pellegrini@crous-aix-marseille.fr

Les candidatures doivent être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**Poste à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Fonctions : **ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE DU DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)**

**Métier ou emploi type\* : AGE04**

\* REME, REFERENS, BIBLIOPIL

**Fiche descriptive du poste**

**Catégorie : Poste de catégorie B**

**Corps : SAENES**

**Affectation**

**Administrative : Rattaché à la responsable du service Dossier social étudiant (DSE)**

**Géographique : CROUS AIX-MARSEILLE-AVIGNON – Services centraux d'Aix-en-Provence.**

**CONTEXTE**

Le Crous est un établissement public administratif qui gère, pour les 107 535 étudiants de l'académie :  
34 410 bourses, et autres aides financières  
2 000 000 repas servis par 14 restaurants universitaires et 17 cafeterias  
10 300 lits dans 14 cités universitaires et 21 résidences

L'ensemble des personnels se répartit en 136 personnels administratifs et 350 personnels ouvriers.  
Le Crous Aix-Marseille Avignon s'inscrit dans un réseau de 28 CROUS, coordonné par le CNOUS.

**MISSION PRINCIPALE DU SERVICE DU DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (D.S.E.) :**

Le service est intégré à la Direction de la Vie Etudiante (DVE) qui regroupe 3 ensembles : le pôle Accueil, le pôle logement (service international et court séjour) et le service du Dossier Social Etudiant. La DVE est en charge de l'accueil, de l'hébergement et des aides accordées aux étudiants de l'académie d'Aix-Marseille-Avignon afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'études.

Le service du Dossier Social Etudiant est plus particulièrement chargé d'instruire les dossiers de demande de bourse et de logement des étudiants. À chaque rentrée universitaire, il veille à la mise en paiement la plus rapide pour les boursiers, et assure le bon fonctionnement des cités et résidences universitaires, en donnant la priorité aux étudiants les moins favorisés.

**COMPOSITION DU SERVICE DU DOSSIER SOCIAL ETUDIANT :**

Une catégorie A (APAENES)

Une catégorie B

14 catégories C

**Missions**

**MISSION PRINCIPALE :**

Adjoint à la responsable du service D.S.E. plus particulièrement en charge du contentieux et du contrôle interne.

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

### DESCRIPTION DES ACTIVITÉS :

#### 1) Gestion du contentieux sous l'autorité de la responsable D.S.E. :

- Instruction et réponses aux recours gracieux liés à l'application de la réglementation des bourses à établir : volume annuel d'environ 450 recours gracieux formés auprès du recteur, pour lesquels un réexamen du dossier est nécessaire afin de confirmer ou d'infirmer l'instruction initiale du dossier par le service. Le projet de réponse est adressé à la Chancellerie du Rectorat pour validation.
- Instruction et réponses aux contestations de titres de perception liées aux indus de bourses à établir : volume d'environ 650 contestations annuelles portant sur le contrôle d'assiduité des 2 semestres, selon un protocole défini par le Rectorat, dès réception des informations transmises par les établissements d'enseignement supérieur. Le projet de réponse est adressé à la Direction des Budgets Académiques du Rectorat pour validation.

#### 2) Coordonner le traitement du contrôle d'assiduité en interne :

- Gestion des fichiers d'étudiants non assidus transmis par les établissements d'enseignement supérieur pour suspension du versement de la bourse sur critères sociaux.
- Gestion des demandes de rétablissement émanant des établissements d'enseignement supérieur.

#### 3) Développement du contrôle interne sous l'autorité de la responsable D.S.E. :

- Fiches de procédures d'instruction : mise à jour au gré des évolutions réglementaires et traitement des dossiers complexes à modéliser, en vue d'établir le vade-mecum du Service.
- Démarche organisationnelle et d'audit : mise en place d'une cartographie des risques et d'outils d'aides à la décision.
- Respect des échéances liées au calendrier d'instruction des demandes et de versement des aides. (Volume important des aides directes à gérer : 30 000 boursiers sur critères sociaux du MENESR auxquels s'ajoutent les boursiers des autres ministères (MAAF, MCC) ainsi que les aides spécifiques annuelles, et les aides à la recherche du premier emploi (ARPE).
- Assurer les missions de contrôle et de conseil, tant sur le plan technique pour l'application des logiciels que réglementaire pour la compréhension et l'application des textes.
- Réponses aux enquêtes ministérielles, rectorales, du CNOUS, en collaboration de la responsable D.S.E.

### CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE :

(Champ des relations liées au poste : externe, interne)

Relations Externes : CNOUS (Direction vie étudiante), Rectorat (Chancellerie et Division des Budgets Académiques, Médiateur académique), DSE des autres Crous du réseau des Œuvres Universitaires, Etablissements d'enseignement supérieur, Direction Régionale de Finances Publiques.

Relations Internes : responsable DSE, directeur vie étudiante, gestionnaires DSE, Agents d'accueil, Conseillères techniques et assistantes sociales du service social.

**Conditions particulières d'exercice (NBI, régime indemnitaire...) :** IFSE groupe 2

**Encadrement :** NON

**Conduite de projet :** OUI



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**Compétences\***

- **FORMATION (SAVOIR) :**

- Connaissance juridique afin d'appliquer la circulaire ministérielle relative aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS).
- Savoir appliquer les autres réglementations relatives aux autres aides financières gérées par le DSE.
- Savoir s'adapter aux changements de réglementation au cours de la période d'instruction.
- Connaître les cursus proposés par les universités et les établissements scolaires de l'enseignement supérieur

- **CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES (SAVOIR-FAIRE) :**

- Utiliser l'application AGLAE V3 et les différents logiciels de bureautique (WORD, EXCEL, OUTLOOK)
- Utiliser l'outil de requête informatique de l'application AGLAE V3
- Rédiger un courrier administratif
- Répondre aux différents recours gracieux et contestations de titres, touchant l'ensemble de la réglementation.

- **AUTRES APTITUDES (SAVOIR-ÊTRE) :**

- Rigueur, méthode, organisation.
- Esprit d'équipe.
- Capacité d'initiative et d'adaptation.
- Dynamisme.

\* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR : MENH1305559A)

**CANDIDATURE A ENVOYER AVANT LE 26 JUIN 2017**

(CV et lettre de motivation)

A

**Magali TORCK, Directrice des ressources humaines**

Tel : 04.42.16.13.03

[magali.torck@crous-aix-marseille.fr](mailto:magali.torck@crous-aix-marseille.fr)

**Renseignements sur le poste :**

Raphaël Dottori, Directeur de la Vie Etudiante

[raphael.dottori@crous-aix-marseille.fr](mailto:raphael.dottori@crous-aix-marseille.fr)

Françoise Pellegrini, Responsable DSE

[francoise.pellegrini@crous-aix-marseille.fr](mailto:francoise.pellegrini@crous-aix-marseille.fr)

DAFIP/17-745-117 du 12/06/2017

## RECRUTEMENT DE DEUX CONSEILLERS EN INGENIERIE DE FORMATION (CIF)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. VALERY - DAFIP - Tel : 04 42 93 88 02

La délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) recrute, pour l'année 2017-2018, deux chargés de mission enseignants du second degré ou CPE pour des postes de conseillers en ingénierie de formation.

Le poste de CIF est placé sous la responsabilité du délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique et de ses adjoints ; il est en relation fonctionnelle immédiate et quotidienne avec les autres CIF et gestionnaires de la DAFIP.

La mission confiée au CIF s'exerce au sein de la DAFIP pour l'ensemble des formations proposées au PAF. Elle porte essentiellement sur :

- le suivi du plan de formation (candidature individuelle, collective ou public désigné) de sa conception à la réalisation effective,
- l'appui à la mise en œuvre des actions disciplinaires et transversales, y compris les évaluations qualitatives et quantitatives,
- la participation aux réflexions, actions et groupes de travail en lien avec la formation dans les réseaux.

Pour cette mission, le CIF est amené à travailler étroitement avec les conseillers techniques et corps d'inspection référents de la prescription, les animateurs de réseaux ainsi qu'avec les chefs d'établissements. Il rencontre ces derniers lors des activités du réseau et poursuit les échanges autant que de besoin à distance.

Dans l'ensemble de ses missions, le CIF collabore étroitement avec tous les personnels de la DAFIP et notamment les gestionnaires GAIA pour les aspects administratifs et financiers.

Acteur essentiel pour l'impulsion et la promotion des différentes modalités de formation ouverte et à distance, le CIF est en lien avec la cellule FOAD ainsi qu'avec la cellule CARDIE de la DAFIP.

### Compétences et qualités requises

- Connaissance du système éducatif et des structures académiques
- Connaissance du cadre réglementaire de la formation (initiale, statutaire et continue)
- Capacité à inscrire son action dans le cadre des priorités académiques, de la région académique et nationales
- Connaissance des établissements du 2<sup>nd</sup> degré, des réseaux de formation mais aussi connaissance de l'organisation territoriale de l'enseignement primaire
- Intérêt pour les aspects administratifs et financiers dans la gestion des dossiers de formation et, plus généralement, dans la mise en œuvre de politiques publiques
- Aptitude au travail en équipes, écoute, communication et animation
- Maîtrise des outils numériques (outils bureautiques, plateformes collaboratives)
- Rigueur et organisation
- Compétences rédactionnelles pour la réalisation de rapports et de synthèses
- Compétences personnelles : posséder des qualités relationnelles, être force de proposition, avoir un esprit d'initiative, être disponible, réactif, dynamique, avoir une bonne capacité de travail.



Le CIF sera amené à se déplacer sur une zone géographique (réseau) dont il aura la responsabilité.  
Lieu d'exercice :  
Rectorat d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, Aix en Provence.

Les candidatures sont ouvertes aux enseignants de toutes disciplines et aux CPE. Ces postes correspondent à une décharge de service d'enseignement à temps plein.  
- le salaire net mensuel est celui correspondant à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonction. L'évolution de carrière reste attachée à celle du corps d'origine.  
- la mission est renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni.

Une lettre de mission annuelle précise le cadre d'intervention du CIF.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier, sous couvert du chef d'établissement, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 26 juin 2017 à l'adresse suivante :

Monsieur le Délégué Académique  
DAFIP  
Rectorat d'Aix-Marseille  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence cedex 1

Une première sélection sera effectuée sur dossier. Les candidats dont les dossiers auront été retenus seront reçus individuellement à compter du 3 juillet 2017

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*



académie  
Aix-Marseille



Service Vie Scolaire

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SVS/17-745-190 du 12/06/2017

**APPEL A CANDIDATURE DE CHEF DE PROJET EDITION TRANSMEDIA - ESPRIT CRITIQUE -  
POSTE DE PROFESSEUR A MI-TEMPS**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. COUTOULY - Proviseur Vie Scolaire - Tel 04 42 91 71 64

Un poste de professeur à mi-temps, chef de projet édition Transmédia- esprit critique, basé à « réseau Canopé » est à pourvoir à la rentrée 2017.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe.

Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae détaillé, doivent parvenir à Mme la Directrice territoriale de réseau Canopé

[direction.dt-paca@reseau-canope.fr](mailto:direction.dt-paca@reseau-canope.fr) avant le **22 juin 2017**

PJ : Fiche de poste

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## Chef de projet édition transmédia Esprit critique

Catégorie A –

<b>Répertoire des métiers Réseau Canopé</b>	
Emploi-type Réseau Canopé : Chef de projet	Poste-type Réseau Canopé : Chef de projet transmédia

Profil de poste : professeur(e) mis(e) à disposition de l'académie d'Aix-Marseille

### Positionnement et contexte

**Texte de référence** : Décret n° 2014-1631 du 26 décembre 2014 relatif à l'organisation administrative, financière et territoriale de l'Établissement public de création et d'accompagnement pédagogique dénommé « Réseau Canopé ». Code de l'Éducation article D314-70 et suivants.

**Positionnement du poste** : Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice territoriale PACA de Réseau Canopé et du Proviseur Vie Scolaire de l'Académie d'Aix - Marseille.

**Contexte** : Coordination et production d'objets éditoriaux dans le cadre des groupes de travail inter-académiques sur l'Esprit critique

**Fonctions occupées** : Personnel de l'éducation nationale ayant à la fois des compétences de base sur l'usage des médias informatique et un intérêt pour les questions liées à l'esprit critique.

**Fonction d'encadrement (Préciser le nombre d'agents)** :

**Relations fonctionnelles (interne/externe)** : L'encadrement de la structure du Réseau Canopé dans laquelle se situe cet emploi. L'ensemble des services supports ou métiers de cette structure ; plus particulièrement les personnels exerçant dans le domaine éditorial. L'ensemble des services de Réseau Canopé (services centraux et directions territoriales) exerçant dans le domaine d'activité. Le service vie scolaire du rectorat.

### Missions

Le chef de projet d'édition pilote la conception et le développement des ressources éditoriales transmedia. Dans le cadre d'un fonctionnement en mode projet, il en assure le suivi à toutes les étapes de la chaîne éditoriale, dans le respect de la mise en œuvre de la politique éditoriale de l'établissement et des moyens alloués. Il suit les travaux des différents groupes pédagogiques du schéma régional esprit critique.

### Activités principales

- Concevoir et mettre en œuvre des projets éditoriaux transmédia, conformément aux objectifs définis et aux moyens techniques et financiers alloués
- Accompagner la réalisation des productions éditoriales de Réseau Canopé
- Gérer les relations opérationnelles avec les autorités académiques impliquées dans le projet et partenaires du projet
- Suivre et accompagner la réflexion et l'élaboration pédagogique des différents groupes de travail
- Accompagner la conception définitive du projet et sa réalisation (passant notamment par l'élaboration de l'architecture fonctionnelle, arborescence et contenu)
- Élaborer le phasage et la planification des projets placés sous sa responsabilité
- Participer à la rédaction du cahier des charges, au lancement des consultations et à l'analyse des offres
- Assurer le suivi éditorial des ressources transmédia de leur conception à leur fabrication et à leur diffusion
- Gérer la relation avec les auteurs, les créateurs WEB, les réalisateurs et les contributeurs éventuels
- Participer à la définition de la stratégie de valorisation
- Établir un retour d'expérience après clôture du projet

### Conditions particulières d'exercice

Poste à mi-temps  
 Plages horaires à définir  
 Déplacements sur la Région PACA

### Compétences principales

#### Connaissances

	Notions de base	Pratique opérationnelle	Maîtrise	Expertise
Organisation du système éducatif et de l'enseignement supérieur			X	
Compétences des services de l'établissement et des institutions		X		

Connaissances générales budgétaires et juridiques	X			
Systèmes de production et d'édition transmédia : web, audiovisuel et print		X		
Ecosystème de l'édition transmédia		X		
Droits sur l'écrit, l'utilisation de l'image et les droits d'auteur			X	
Droits des technologies de l'information, de la communication, des marchés publics, de la propriété intellectuelle		X		
Techniques de négociation	X			
Normes d'accessibilité pour l'édition	X			
Cadre légal et déontologique		X		
Esprit critique, lutte contre le complotisme		X		

### Compétences opérationnelles (savoir-faire) :

	Notions de base	Pratique opérationnelle	Maîtrise	Expertise
Mettre en œuvre la méthodologie de conception et de gestion de projets transmédia		X		
Évaluer et hiérarchiser des besoins			X	
Déterminer les conditions de faisabilité d'un projet transmedia		X		
Intégrer les contraintes de diffusion dans le processus de production de ressources transmédia	X			
Appréhender des contenus variés et trouver des solutions de scénarisation dans un cadre transmédia		X		
Proposer des solutions technologiques les plus adaptées aux besoins		X		
Être force de proposition et faire des choix argumentés			X	
Élaborer un cahier des charges		X		
Établir des relations		X		
Animer des groupes projet		X		
Savoir planifier et respecter les délais			X	
Travailler dans des délais contraints				X

### Compétences comportementales

Sens relationnel / Diplomatie  
 Sens de l'organisation  
 Réactivité  
 Curiosité intellectuelle  
 Capacité de conviction  
 Créativité  
 Sens de l'innovation  
 Capacité prospective  
 Rigueur / Fiabilité

**CONTACT :** Les dossiers de candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) sont à transmettre par courrier électronique à [direction.dt-paca@reseau-canope.fr](mailto:direction.dt-paca@reseau-canope.fr) à l'attention de Madame la Directrice territoriale de réseau Canopé avant le 22 juin 2017.